

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Arrêté du 27 avril 2016 établissant la liste des substances naturelles à usage biostimulant

NOR : AGRG1610930A

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,
Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article D. 255-30-1 ;
Vu le code de la santé publique, notamment son article D. 4211-11,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Sont autorisées en tant que substances naturelles à usage biostimulant les plantes ou parties de plantes mentionnées à l'article D. 4211-11 du code de la santé publique, sous la forme dans laquelle elles y sont inscrites ou résultant d'un procédé accessible à tout utilisateur final au sens du 3^e du II de l'article D. 255-30-1 du code rural et de la pêche maritime.

Art. 2. – La liste des autres substances naturelles à usage biostimulant autorisées est annexée au présent arrêté.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 avril 2016.

STÉPHANE LE FOLL

ANNEXE

LISTE DES SUBSTANCES NATURELLES À USAGE BIOSTIMULANT AUTORISÉES CONFORMÉMENT À
L'ARTICLE D. 255-30-1 APRÈS AVIS DE L'AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DE
L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL (ANSES)

[L'annexe sera complétée au fur et à mesure des évaluations de l'ANSES.]